## CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES MÉDECINS DE FRANCE

PARIS, le 26 octobre 2010

Le Président, GM – 233/2010

> Monsieur le Président Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

La Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France a appris qu'il était question de créer par un amendement au PLFSS 2011 (N° 181 et 523), un comité de pilotage quadripartite associant Etat, Caisses, CARMF et syndicats médicaux sur la retraite des médecins.

La CARMF a été créée en 1948 et elle fonctionne comme toutes les caisses de retraite de France, avec un Conseil d'Administration. Les administrateurs sont élus par l'ensemble des médecins avec renouvellement par moitié tous les trois ans. Parmi ceux-ci, il y a des syndiqués et des non syndiqués, ainsi que des membres de l'Ordre et tout cela fonctionne parfaitement bien à la grande satisfaction de l'ensemble des médecins libéraux.

L'objectif de cet amendement, est clairement de court-circuiter la démocratie, car il a été proposé par ceux qui n'ont pu être élus comme délégués et administrateurs. Nous espérons que les députés ne se prêteront pas à ce petit jeu, lourd de conséquences sur la profession.

Si le pilotage de nos régimes de retraite devait être transféré à une commission de ce genre, la majorité des membres du Conseil d'Administration à commencer par son Président, élus très largement par l'ensemble de la profession, ne pourraient que démissionner s'ils n'ont plus la responsabilité du pilotage de la Caisse, transférée aux non élus.

Le pilotage de nos régimes donne actuellement toute satisfaction aux 180 000 affiliés puisque ce Conseil d'Administration et le Président sont depuis des années régulièrement plébiscités et malgré des cotisations lourdes, la Caisse présente un des meilleurs taux de recouvrement de France témoignant de la confiance dans sa gestion. Les affiliés, viennent de le confirmer avec 96% des délégués sortants réélus, et un Président réélu pour la troisième fois par 28 voix sur 28. Avec cet amendement, leur confiance dans le système, le parlement et les syndicats s'effondrera encore, ajoutant à leur déprime actuelle dont il ne faut pas ignorer l'ampleur, les vocations se faisant déjà de plus en plus rares.

Un de nos régimes de retraite, l'ASV, fait déjà l'objet d'un « pilotage » quadripartite, sans cadre légal. Ce régime suscite régulièrement de nombreuses questions écrites au parlement et est décrit par les nombreux rapports de l'IGAS que nous avons eus, comme le pire des régimes de France. Lorsque son rapport démographique est divisé par 5, son rendement se voit divisé par 15! La création d'un comité de pilotage spécifique à ce régime peut se justifier, mais si c'est pour appliquer la même gestion calamiteuse à tous nos régimes, en fonction de considérations non actuarielles à long terme mais politiques et syndicales à court terme, nous n'en prendrons pas la responsabilité et je puis vous affirmer que les médecins libéraux fuiront notre Caisse.

En espérant que cette proposition ne vient pas de vous et qu'elle ne verra pas le jour, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en l'assurance de ma haute considération.

Docteur Gérard MAUDRUX

46, rue Saint-Ferdinand - 75841 Paris Cedex 17 Tél.: 01 40 68 32 00 - Fax: 01 45 72 11 87